

## Commission "Formation élémentaire"

par Geneviève Boulbet

La commission pédagogique ne s'étant pas réunie en 1992-1993, faute de participants, ce bilan est celui du conseil de gestion et du conseil de perfectionnement.

### ■ Rappel de la structure

Le conseil de perfectionnement est constitué de l'ensemble des responsables de centres. Il se réunit deux fois par an. Le conseil de gestion est composé de 5 membres : la secrétaire générale adjointe + 2 responsables administratifs + 2 responsables pédagogiques.

### ■ Travail du conseil de gestion

*Gérer le problème d'information et de communication* : le conseil a édité un dossier technique des centres à partir des suggestions du conseil de perfectionnement. Ce dossier se présente comme une aide et non comme une contrainte. Il doit permettre, en particuliers aux nouveaux centres, d'avoir une base référentielle au niveau administratif et pédagogique.

*Editer des livrets pédagogiques* : il existe actuellement un livret de catalogage. Deux livrets sont en préparation : Informatique et Bibliographie.

*Organiser l'examen* : à la demande du

conseil de perfectionnement, cette année, les coefficients de l'épreuve de bibliothéconomie à l'écrit sont plus importants que ceux de l'épreuve de catalogage.

*Suivre le dossier d'homologation* : ce dossier qui permet de donner au titre d'auxiliaire de bibliothèque l'équivalence du BEPC, est à renouveler tous les trois ans.

*Assurer le travail de gestion administrative quotidienne* : préparer les conventions de stage ; suivre les budgets ; prévoir les paiements des enseignants ; examiner les problèmes spécifiques d'inscription à la formation ou à l'examen.

*Organiser des stages ou sessions de formation de formateurs* : en 1992, le trop petit nombre d'inscrits n'a pas permis d'organiser ce type de stage. La réflexion s'oriente donc plutôt vers des journées de recyclage par matières.

### ■ Les questions

Le conseil de gestion est le lieu où se posent les questions fondamentales concernant la formation ABF.

*A quoi sert l'homologation ?* Elle repré-

sente une contrainte horaire de 120 heures de cours au minimum, mais elle donne un niveau V (BEPC). Elle est très importante psychologiquement au niveau d'une reconnaissance que ce soit pour un bénévole (problématique qui rejoint la charte des bénévoles du Conseil supérieur des bibliothèques) ou pour les employés des bibliothèques-agents du patrimoine actuellement, qui peuvent ainsi justifier d'une formation spécifique à leur profession.

Elle représente une étape de la négociation à mener pour une reconnaissance de la formation ABF au niveau des recrutements statutaires.

*Quel public ?* Au niveau des bénévoles des Bibliothèques départementales de prêt, certains estiment la formation ABF trop lourde. Pour les employés des bibliothèques ou aux CES, on la juge mal adaptée aux concours actuels. N'a-t-on pas parfois perdu de vue qu'il s'agit d'une formation d'une association de professionnels qui veulent transmettre un métier, la déontologie de ce métier et qui veulent privilégier la transversalité et la rencontre ?

*Quel accueil des stagiaires au sein de l'ABF ?* Interrogation fondamentale si nous voulons aller jusqu'au bout de

notre projet. Il est nécessaire en particulier que les stagiaires puissent se reconnaître dans les publications de l'ABF.

*Quels liens entretenir avec les partenaires institutionnels, centres régionaux de formation professionnelle, CNFPT, en particulier ? Ces relations sont à tisser au niveau régional, à la fois pour des raisons budgétaires (les crédits formations sont déconcentrés en régions) et pour des raisons de cohérence et de dynamisme du tissu régional.*

*Comment approfondir la réflexion sur les contenus des programmes, sur les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre ? Il est absolument nécessaire de*

réactiver la commission pédagogique dont c'est le rôle.

Autant de questions qui méritent une réflexion approfondie des praticiens, de ceux qui œuvrent à la formation élémentaire. C'est pourquoi, pour l'année 1993-1994, l'arrivée d'un permanent devrait pouvoir nous soulager d'un certain nombre de tâches de suivi administratif et nous permettre de reconstituer une véritable commission de réflexion pédagogique qui soit l'émanation des centres et puisse continuer à faire évoluer notre réflexion professionnelle et associative sur la formation élémentaire.

### ■ Statistiques 1992-1993 :

- 25 centres ;
- 783 élèves dont 699 inscrits à l'examen ;
- taux de réussite : 78,67% ;
- moyenne des inscriptions par centre : 33 élèves.

#### *Profil des élèves :*

- 54,12% < bac ; 29,26% = bac ; 16,62% > bac.

- 57,32% bénévoles ; 42,68% salariés.

*Subventions :* collectivités territoriales ; CNFPT ; DRAC.

Plus de 3 000 heures de cours assurées par plus de 400 enseignants.

Deux nouveaux centres créés : Picardie et Savoie-Chambéry.